

Santé Ils sont de plus en plus nombreux ceux qui utilisent des applications mobiles du bien-être et des objets de santé connectés, capables de mesurer le rythme cardiaque, la pression artérielle, ou encore de disposer d'un suivi médical à distance... C'est l'e-santé qui apparaît comme l'une des solutions majeures aux défis du vieillissement et de l'augmentation des maladies chroniques. **PAR A.MAISSOUR**

L'e-santé, une réalité qui s'impose

L'e-santé, ou la médecine connectée, ne cesse de se développer en modifiant profondément les pratiques professionnelles et la relation soignant-soigné. Elle touche tous les domaines de la santé tels : la prise de rendez-vous chez le médecin et la mise à disposition des résultats d'analyses. L'e-santé englobe également la télémédecine qui utilise différentes technologies de télécommunication afin d'offrir des diagnostics médicaux ou des soins de santé à distance. Elle a pour but, notamment, de faciliter l'accès aux services médicaux dans les contrées isolées en milieu rural. On y retrouve aussi la m-santé (mobile-santé) qui, grâce à certaines applications, permet aux médecins de suivre leurs patients à distance ou encore d'autres technologies comme l'Internet des objets qui peut être utilisé pour connecter plusieurs appareils et dispositifs médicaux, afin de fournir en temps réel une information aux professionnels de la santé. Le Big Data quant à lui, permet de mettre en relation ces données afin d'obtenir une idée plus précise de la problématique médicale traitée et améliorer les thérapies ainsi que la prévention grâce au recours à l'intelligence artificielle.

L'ensemble de ces services digitalisés visent à offrir un suivi en temps réel des patients, d'obtenir un diagnostic rapide et précis pour améliorer le résultat des traitements, mais aussi permettre une détection plus efficace des maladies. Mais l'exploitation optimale des possibilités offertes par les NTIC dans ce domaine est tributaire d'un plan d'action des autorités de régulation de la santé. La pierre angulaire de ce plan est l'identification numérique généralisée de tous les acteurs et professionnels concourant aux systèmes d'information de

la santé. De même, afin d'assurer la continuité des parcours, un même patient devra être reconnu dans tous les systèmes informatiques des professionnels de la santé de manière unique. D'où la nécessité aussi d'un identifiant national des usagers du système et la dématérialisation des moyens de leur authentification afin de sécuriser l'accès aux télé-services. Pour ce faire, il faut passer par un long et coûteux processus de dématérialisation pour fixer les normes, standardiser les pratiques, uniformiser les identifications afin d'arriver à l'interopérabilité pour partager les données du dossier médical sans sacrifier la protection des données personnelles.

Au Maroc, l'Etat entreprend timidement la mise en place des pré-requis afin de faire entrer la santé dans l'ère digitale. Ainsi, quelques avancées vers l'interopérabilité ont été opérées par l'ANAM (Agence Nationale de l'Assurance Maladie), le régulateur du secteur de la santé au Maroc. Il s'agit de la mise en place, depuis avril 2018, de l'Identifiant National des Professionnels de Santé et des Etablissements de Santé (INPE) dont la transcription sur les feuilles de maladie est devenue obligatoire. En juillet 2018, le Conseil du gouvernement a adopté le Décret(1) relatif à la télémédecine qui régleme et facilite les consultations et les contrôles médicaux à distance, au profit des régions éloignées ou en manque de ressources humaines spécialisées. Il est venu encadrer les futures activités de la téléconsultation, la télé-expertise, la télésurveillance médicale, la télé-assistance médicale et la réponse médicale. Le même mois, la Société marocaine de télémédecine, a vu le jour et elle

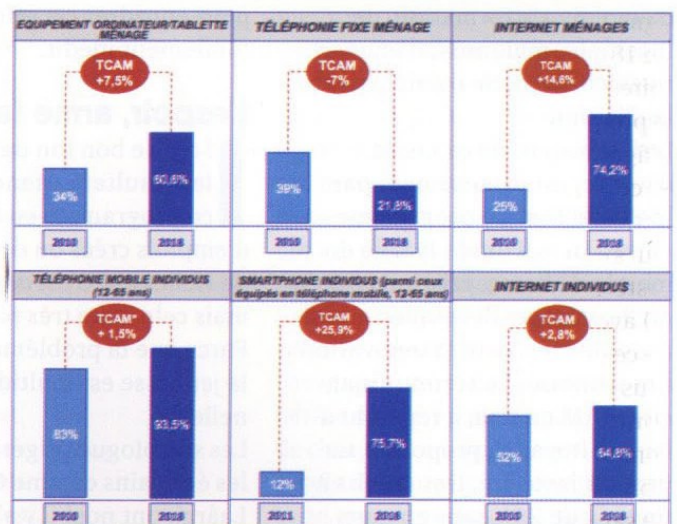
Au Maroc, l'Etat entreprend timidement la mise en place des pré-requis afin de faire entrer la santé dans l'ère digitale. Ainsi, quelques avancées vers l'interopérabilité ont été opérées par l'ANAM (Agence Nationale de l'Assurance Maladie), le régulateur du secteur de la santé au Maroc.

s'est assignée comme objectif, la mise en place d'une infrastructure technologique pour le développement des activités de télémédecine au profit des populations des zones rurales et enclavées. Enfin, le 19 février dernier, l'ANAM a annoncé que l'année 2020 sera consacrée plus particulièrement à l'élaboration d'un Schéma directeur du système d'information de l'Agence.

Mais, en dépit de ces avancées, il reste beaucoup à faire pour impulser la dynamique du processus de dématérialisation et imposer des mesures d'interopérabilité avec des standards et un processus d'enregistrement, ainsi que des consignes d'utilisation pour les traitements médicamenteux et des ordonnances dématérialisés. Or, à ce jour, les activités liées à la santé restent encore fortement compartimentées. Les quelques innovations sont portées séparément par les cliniques, les laboratoires et les principales caisses de maladie (CNOPS-CNSS) et se résument essentiellement à la dématérialisation des dossiers de remboursement. ■

(1)- Décret n° 2-18-378 publié dans le BO du 26/07/2018.

→ LA FORTE ADOPTION DES TIC AU MAROC



Source : ANRT, Enquête de collecte des indicateurs TIC auprès des ménages et des individus au niveau national au titre de l'année 2018, résultats Juillet 2019.